

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°04/2021

*L'an **deux mil vingt et un**, le 21 janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chérucy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, MM. Philippe **ZUCCARELLO**, Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, Mme Danka **DRAGOJLOVIC**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Procurations : Mme Pascale **MERCIER** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**).

*M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.*

Objet : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – PRINCIPE DE RENOUVELLEMENT DE CE SERVICE.

Exposé du Maire

Comme rappelé en début de séance, le service public de distribution de l'eau potable sur le territoire communal a été confié à l'entreprise CHOLTON par traité d'affermage du 1er juillet 2009 conclu pour une durée de douze années, soit jusqu'au 30 juin 2021.

Ce contrat sera prolongé par avenant jusqu'au 31 janvier 2022 afin, d'une part de laisser la procédure de renouvellement de la délégation de service public se terminer et, d'autre part d'harmoniser les dates des fins de contrat de délégation des différentes communes membres de la Communauté de Communes "Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné" (LYSED).

Dans un premier temps, les contrats de délégation du service public de distribution de l'eau potable des communes de Chavanoz, Anthon et Pont de Chérucy seront renouvelés par un appel à candidatures pour la période allant du 1er février 2022 au 31 décembre 2032.

A cette date et compte tenu de cette procédure, toutes les communes membres de la Communauté de Communes "LYSED" bénéficieront d'un seul et même contrat de délégation du service public de l'eau potable sur le territoire communautaire.

Cette harmonisation s'inscrit également dans la démarche globale de transfert des compétences "Eau" et "Assainissement" à la Communauté de communes "LYSED".

Nous vous précisons que l'ensemble de ces procédures, ainsi que toutes les informations relatives à la délégation du service de distribution de l'eau potable sont contenues dans le rapport qui vous a été envoyé avec la convocation et la note de synthèse de la présente réunion.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

- Vu le rapport du Maire concernant la délégation du service public de l'eau potable ;

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Approuve le recours au système de gestion "par délégation" du service public de l'eau potable de la commune de Pont de Chéruiy.

☞ Approuve les caractéristiques de la délégation du service public de l'eau potable décrites dans ledit rapport.

☞ Autorise le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à la 3ème partie du Code de la Commande Publique.

☞ Autorise le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette procédure de consultation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruiy, le 25 janvier 2021

Le Maire,

